

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DDEEES 60G Adhésion du Département de Paris à l'association Nos Quartiers ont des Talents.

M. Christian SAUTTER et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé des motifs en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation d'adhérer à l'association Nos quartiers ont des Talents ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER et M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à adhérer à l'association Nos quartiers ont des Talents (93400) pour un montant de 11.960 euros en 2012, et pour le montant de chacun des appels d'adhésion les années ultérieures.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 11, rubrique 91, nature 6281 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve du vote des crédits.